

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2020

Le Mardi 7 Juillet 2020 à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. MARTIN Patrice, Maire de Valambray.
La séance est ouverte à 19 h 36.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès, Monsieur DUVAL Patrick, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Madame GOULAY Martine, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE Christelle, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur TURPIN Laurent,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie donne pouvoir à Monsieur HUBERT Benoît, Monsieur SCHACHER Christophe donne pouvoir à Monsieur Patrice MARTIN, Monsieur YVART Nicolas donne pouvoir à Madame GOULAY Martine

Secrétaire : M. Jean-Luc BEAUDOIN

Après que M. Martin ait demandé aux membres présents s'ils avaient des remarques ou des observations au sujet du compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2020, après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 juin dernier.

Désignation des représentants au CNAS

M. Martin rappelle que le comité national d'action sociale est une forme de comité d'entreprise pour la fonction publique. Valambray y adhère et le CNAS nous demande de désigner un délégué élu et un délégué choisi parmi le personnel municipal.

Sont proposés Mme Hélène GIBEAU en tant que déléguée élue et Mme Florence BASNIER en tant que déléguée pour le personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la nomination de ces personnes.

Désignation des représentants au syndicat d'eau d'Argences

Le syndicat d'eau d'Argences nous a signalé le fait que la délibération prise par notre commune le 9 Juin dernier ne pouvait être prise en compte. En effet, les statuts du syndicat prévoient qu'il convient de désigner 4 titulaires et 2 suppléants issus des communes historiques soit des communes d'Airan et de Billy et non pas, 2 titulaires et 1 suppléant comme cela nous avait été demandé.

M. Alain LE FOLL, M. Patrice MARTIN, MME Chrystelle MARIE-DIT-ASSE et MME Marie-Pierre JEANNE se sont proposés en tant que titulaires et Mme Stéphanie LACAM et M. Laurent TURPIN en tant que suppléants.

M. BOHEME estime que les statuts du syndicat devraient être changés en désignant des délégués pour la commune de Valambray et non les communes historiques.

M. MARTIN précise que la délibération du précédent conseil doit être rapportée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de rapporter la délibération du 9 juin 2020 et de retenir la nomination des membres ci-dessus désignés.

Désignation des représentants au SMEOM

M. MARTIN rappelle que le SMEOM sera dissout au 1^{er} janvier 2021 dès lors que le périmètre du syndicat sera le même que le périmètre de la CDC Val ès Dunes, puisque certaines communes vont rejoindre Caen la Mer et d'autres la CDC de Lisieux.

Deux titulaires doivent être désignés jusqu'au jour de la dissolution de la SMEOM : M. Patrice MARTIN et Mme Laurence MORIN sont proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la nomination de ces membres.

Désignation des membres de la Commission communal des impôts directs

M. Martin informe le conseil qu'il convient de nommer des membres pour siéger à la commission des impôts directs (CCID). Il est rappelé que cette commission qui se réunit une

fois par an, a pour mission pour chacune des autorisations d'urbanisme délivrées de vérifier si l'immeuble concerné se situe dans la bonne catégorie fiscale.

M. le Maire propose une liste de 24 noms choisis à partir de la liste électorale. Il est précisé que l'administration des finances choisira six titulaires et six suppléants parmi la liste proposée.

M. Martin énumère la liste des noms proposés.

M. BOHEME s'étonne que Fierville ne soit pas représenté en fonction de la population des communes déléguées dans la liste.

Mme Chrystelle MARIE-DIT-ASSE remarque qu'aucun membre de la liste opposée n'est présents dans la liste de nom alors que les maires délégués sont inscrits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité, trois voix contre et deux abstentions la nomination de ces membres.

Désignation des représentants à la commission de suivi des sites

M. Martin indique que cela concerne le site d'enfouissement de Billy. Une commission est créée avec plusieurs collègues pour surveiller la gestion du site. Le collège des communes est composé de deux titulaires et de deux suppléants de Valambray.

Sont proposés en tant que titulaires : Mme Anne Mary LAFOSSE, Mme Marie-Pierre JEANNE et Mme Laurence MORIN et M. Pierre ROUSSEaux en tant que suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la nomination de ces membres.

Election des membres du CCAS

M. Martin avise le conseil qu'il convient de nommer 6 membres parmi le conseil et qu'il revient au maire de choisir 6 membres hors conseil municipal.

Mme Martine GOULAY, Mme Marie-Pierre JEANNE, Mme Stéphanie LACAM, Mme Anne Mary LAFOSSE, Mme Christelle MARIE et Mme Chrystelle MARIE DIT ASSE se proposent pour être membres du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la nomination de ces membres.

Pour les personnes hors conseil, M. Martin indique qu'il a nommé Mme Ghislaine COUÉ, Mme Raymonde DUFOUR, Mme Françoise JEANNE, Mme Monique MARTINEAU, Mme Claude PITROU et Mme Paulette PLOTON.

Modification et remplacement d'un membre titulaire au SPEP

Afin que plusieurs communes de Valambray soient représentées au SPEP, M. Martin avait proposé à M. Aubert s'il était d'accord de laisser sa place de titulaire du SPEP. M. AUBERT a accepté dans un premier temps, puis refusé par mail dans un second temps. M. AUBERT ayant refusé, ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

Modification et remplacement d'un membre titulaire et d'un suppléant au collège du Cingal

M. Martin explique que les délégués avaient été désignés au dernier conseil mais à la demande des intéressées, il est proposé que Mme Martine GOULAY soit suppléante et Mme Hélène GIBEAU soit titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité, une voix contre et deux abstentions la nomination de ces membres.

Autorisation de louer le logement de Poussy la Campagne

M. MARTIN explique le logement situé à Poussy la Campagne doit être loué à partir du 1^{er} août prochain pour un montant de 600€ mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité le maire, à signer le bail, l'état de lieux et tous documents nécessaires à l'opération.

Délégation au maire

Aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. » C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité (le conseil municipal n'étant tenu de se réunir qu'au moins une fois par trimestre) que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs.

M. Martin énumère les articles concernés par la délégation. Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat:

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 5000 €;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Concernant le point sur les recours, M. BOHEME estime qu'il est difficile de prévoir une limitation de durée quand on intente un recours.

Mme LAFOSSE aurait souhaité avoir la liste de ces points avant le conseil pour avoir le temps d'y réfléchir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité la délégation au maire pour les articles énumérés ci-dessus.

Devis pour changer l'antenne TV à la maison située à Poussy la Campagne

L'entreprise Chevron et Fils de Caen a proposé un devis de 657.34€ HT pour changer l'antenne à la maison située à Poussy.

M. BOHEME fait remarquer qu'installer une antenne à l'heure d'internet n'est pas forcément très opportun.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé.

Devis pour l'élagage de cyprès autour du terrain de foot à Airan

Il convient d'élaguer les cyprès situés autour du terrain de foot à Airan, car ils gênent les riverains.

Trois entreprises ont soumis un devis : l'entreprise Bunel pour un montant de 3 267.50€ HT, l'entreprise Manu Espaces Verts pour 3 950€ HT et l'entreprise Lepeltier pour un montant de 18 450€ HT.

M. Martin propose de choisir l'entreprise la moins-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Bunel pour 3 267.50€ HT.

Devis étagères pour archive à Billy

L'entreprise Manutan a proposé un devis de 516.24€ pour des étagères afin de stocker les archives de la mairie de Billy.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé.

Devis taille haie

L'entreprise Ruaux a été contactée et propose un devis de 524.17€ HT pour un taille haie Stihl.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise Ruaux pour un montant de 524.17 € HT.

Devis pour des radiateurs électriques pour le préfabrique de l'école maternelle

Mr Martin indique avoir reçu une demande de l'école maternelle concernant le mauvais fonctionnement d'un radiateur.

En raison de la vétusté des radiateurs, il est préférable de changer tous les radiateurs pour la sécurité des enfants.

L'entreprise Yess a proposé un devis de 4180.62€ TTC pour changer les 5 radiateurs. Il s'agit de radiateurs spécifiques pour la petite enfance et une seule entreprise propose ce genre de produit.

M. FOISSIER doute de l'utilité de changer tous les radiateurs car le préfabriqué sera détruit dans les années à venir.

Il semble prudent, pour la sécurité des enfants de changer tous les radiateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé.

Devis bancs d'accueil pour l'école maternelle

L'entreprise Manutan a proposé un devis de 1057.63€ TTC pour des 3 bancs d'accueil avec des rangements intégrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé.

Achat de deux tricycles pour l'école maternelle

L'école maternelle demande l'achat de deux tricycles pour un montant total de 298€ sans les frais de livraison à l'entreprise Papeterie du Manoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis proposé.

Questions diverses

- M. MARTIN informe que la date du conseil du 10 juillet pour l'élection des délégués pour l'élection sénatoriale a été imposée, si le quorum n'est pas atteint, le conseil devra se réunir le 13 juillet.
- M. MARTIN informe le conseil de la date du prochain conseil : le mardi 25 août à 19h30.
- Le projet de désamiantage de Fierville pourrait intervenir la deuxième quinzaine d'août.
- Il semble qu'il est prudent de retarder le lancement des appels d'offre pour Billy et Fierville car actuellement les prix sont élevés à cause des contraintes sanitaires.
- M. LE FOLL constate la vétusté du système électrique dans la maison où vont être stockés les archives de la mairie de Billy.
- M. AUBERT demande s'il existe un inventaire des toiles d'André Lemaitre dans les différentes églises de Valambray. Un point sera fait à ce sujet.
- Mme LAFOSSÉ s'interroge sur la mise à jour du site internet de la commune.
- Mme LAFOSSÉ se demande pourquoi le terrain de tennis d'Airan n'est pas ouvert en permanence. M. MARTIN informe qu'une convention avec le tennis club de Moulins réglementait l'accès au terrain. Un point sera fait à ce sujet.
- Mme MARIE-DIT-ASSE se demande quand sera détruit le préfabriqué des écoles maternelles. M. MARTIN fait un point sur l'évolution des travaux envisagés pour l'école maternelle.
- M. BOHEME souhaite avoir des informations de la réparation du mur du cimetière de Billy : faut-il réparer le bout de mur détruit et avoir une disparité des matériaux ? Il est aussi suggéré de faire un mur en agglomère avec un enduit sur toute la longueur ou bien en poteau-plaque. La commission travaux devra se prononcer à ce sujet.
- M. BOHEME aimerait connaître la date de la prochaine commission finance. Cette date sera fixée rapidement.
- Mme MARIE Christelle souhaiterait connaître les produits utilisés pour désherber la commune. M. LE FOLL a répondu que ce sont des produits réglementés.
- M. FOISSIER suggère de changer les dalles de plafonds de la salle polyvalente d'Airan. La commission travaux devra statuer sur ce sujet.
- M. BEAUDOIN se propose de faire un devis pour la réparation du portail du cimetière de Billy.

Fin de la séance à 21h16

La secrétaire de séance

M. Jean-Luc BEAUDOIN



Le Maire

P. MARTIN

